

ALM Acteur PRAP 2S

— Formation complémentaire Accompagnement à la mobilité



Objectif

Intégrer l'accompagnement à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi dans le cadre de son activité.

RISQUES PHYSIQUES

Modalité pédagogique — PRÉSENTIEL

— EN RÉSUMÉ

Cette formation permet d'apporter les compétences nécessaires pour mettre en œuvre l'accompagnement de la mobilité en prenant soin de l'autre et de soi pour des Acteurs PRAP 2S formés avant 2023 ou tout au moins sur l'ancienne version de la formation d'Acteur PRAP 2S en 3 jours.

— CONTENU

Cette formation, qui remplace exceptionnellement le MAC et est obligatoire pour tous les Acteurs PRAP 2S formés avant le 1^{er} janvier 2023, traite les points suivants :

- Les enjeux de l'accompagnement à la mobilité de la personne aidée,
- La mise en œuvre d'une démarche intégrant les déplacements naturels,
- L'évaluation des capacités en fonction du déplacement à réaliser,
- Les modalités d'assistance en lien avec l'environnement,
- Les aides techniques adaptées.

— COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les enjeux d'un accompagnement.
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir.
- Analyser la situation d'accompagnement.
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement.

— PÉDAGOGIE

Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes.

70 % pratique 30 % théorique.

Le programme

1 Le dispositif ALM dans la formation acteur PRAP 2S

- L'accompagnement à la mobilité en prenant soin de l'autre et de soi.
- Les enjeux de l'ALM.

2 Les déplacements naturels

- Définir les notions de déplacement naturel et de déplacement spontané.
- Les étapes d'un déplacement naturel et les mouvements élémentaires qui les composent.

- Le schéma décisionnel ALM.
- Le recueil des informations indispensables.
- L'évaluation de l'environnement, des capacités et des risques.

3 Les différents accompagnements

- Les principes sécuritaires et les gestes permettant de les respecter lors de l'ALM.
- Les niveaux d'assistance en fonction des capacités à réaliser les étapes du déplacement.
- La guidance verbale.

FORMATION

 Certifiante

— 14 heures

soit 2 jours de formation

Référence —

ALMACT

PRÉREQUIS

Titulaire du certificat d'Acteur PRAP 2S.

PUBLIC

Acteurs PRAP 2S.

ORGANISATION

De 4 à 10 participants.

INTERVENANTS

Formateur PRAP 2S.

ÉVALUATION

Renouvellement du certificat d'Acteur PRAP 2S de l'assurance maladie Risques professionnels et l'INRS à l'issue de la formation, sous réserve de réussite aux épreuves certificatives. Délivrance d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation. Évaluation à chaud et à froid. Certificat valable pendant 2 ans.